

DÉLIBÉRATION N° 2025/D767

Marchés

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 022-200043677-20250326-D767-DE



CONTRAT DE PRESTATION DE COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS ISSUS DES DÉCHETERIES

Dans le cadre du nouveau contrat d'exploitation GENERIS/Ti VALO, afin de limiter la part de salariés restant à la charge de l'exploitation Ti Valo, KERVAL a proposé la mise à disposition de deux agents SUEZ afin de renforcer son service transport.

Ainsi depuis le 1er janvier 2025, l'effectif du service est passé, momentanément, de 3 à 5 chauffeurs sachant que l'un d'entre eux prévoit un départ en retraite d'ici septembre prochain.

Ce renforcement implique, de retour, la nécessaire croissance de l'activité transport pour le service KERVAL. Pour se faire, il est prévu de reprendre la gestion des bennes de déchèterie de Ploufragan en substitution de VEOLIA, notre prestataire en charge des déchèteries hors agglomération de Saint-Brieuc.

Ainsi, une négociation a été entreprise entre KERVAL et VEOLIA sur le sujet, sachant que l'arrêt de la prestation relative à la déchèterie de Ploufragan équivaut à une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 120 000 € pour VEOLIA soit l'équivalent d'environ 1 500 rotations/an. A noter qu'en 2024, les dépenses du marché VEOLIA se montaient à 850 000 €.

Il a donc été proposé par VEOLIA, qu'en contrepartie d'une baisse d'activité, une prolongation de deux ans soit actée, soit jusqu'au 31/12/2028. Pour Kerval, cette proposition semble acceptable d'autant qu'elle coïncide avec l'échéance de la mise à disposition des chauffeurs SUEZ.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main

➡ AUTORISE le Président à signer l'avenant de prolongation avec VEOLIA, relatif au marché de prestation de collecte et transport des déchets issus des déchèteries.

POUR EXTRAIT CONFORME

A PLOUFRAGAN, le 26 mars 2025

Le Président



Rémy MOULIN

COMITÉ SYNDICAL N°1/2025**LE 26 MARS 2025**

A PLOUFRAGAN, le 26 mars 2025

Le Président



Rémy MOULIN

Convocation du 06 mars 2025

Nombre de membre du comité syndical : 37

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-sept heures les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à PLOUFRAGAN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Rémy MOULIN**.

	PRÉSENTS AU VOTE	VOTANTS
Membres titulaires	19	19
Membres suppléants	4	4
	23	23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mr David BURLLOT

MEMBRES TITULAIRES				MEMBRES SUPPLÉANTS
	NOM	PRÉNOM	Présent (e)	SUPPLÉANT
LOUDÉAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	*	
	LE BIHAN	Jean-Pierre	*	
	DABOUDET	Gérard	*	
	BERTHO	Laurent		
	PRESSE	Philippe	*	
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	*	
LAMBALLE TERRE ET MER	COUELLAN	Jean-Luc	*	
	MILLORIT	Anne-Gaud	*	
	HERCOUET	Philippe		BURLLOT David
	COMMAULT	Alain		
	ALLAIN	Jérémy		GENCE Alain
	BERTRAND	Denis		
	GOUEZIN	Alain	*	
	BEAUVY	Nathalie		
LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ	GEFFROY	Jean-Michel		
	PRIGENT	Dominique	*	
	MEURO	Jérémy		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	*	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION	MOULIN	Rémy	*	
	RAOULT	Loïc		CROGUENNEC Bernard
	LEMAITRE	Christian	*	
	GALLERNE	Pascale	*	
	PRIDO	Pascal		HEDER Sylvain
	LE NOANE	Gaël	*	
	RAOULT	Roland		
	LAPORTE	Pascal	*	
	STIEFVATER	Thierry		
	LE BUHAN	Didier		
	SÉRANDOUR	Marcel	*	
	STENTZEL-LE CARDINAL	Stéphanie		
	COSSON	Mickaël		
	LOYER	Jean-Yves	*	
	POILBOUT	Corentin		
	LE GUERN	François		
	QUELEN	Marcel		
DINAN AGGLOMÉRATION	VILT	Gérard	*	
	LAYEC	Claude	*	